



**Quinzième session de la Conférence des Parties à la
Convention sur le commerce international des espèces
de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010**

Informations sur les visas

Pays dont les nationaux n'ont pas besoin de visa

Les nationaux de l'Arabie Saoudite, du Bahreïn, de l'Oman, des Emirats arabes unis et du Koweït, ainsi que les passagers en transit, n'ont pas besoin de visa pour entrer au Qatar.

Pays dont les nationaux peuvent obtenir un visa à l'arrivée

Les nationaux des **33 pays suivants** peuvent à présent recevoir à leur arrivée un visa de visiteur d'une durée n'excédant pas un mois:

Allemagne	Grèce	Pays-Bas
Andorre	Hong Kong, SAR de Chine	Portugal
Australie	Irlande	République de Corée
Autriche	Islande	Royaume-Uni de Grande-
Belgique	Italie	Bretagne et d'Irlande du
Brunéi Darussalam	Japon	Nord
Canada	Liechtenstein	Saint-Siège
Danemark	Luxembourg	San Marin
Espagne	Malaisie	Singapour
Etats-Unis d'Amérique	Monaco	Suède
Finlande	Norvège	Suisse
France	Nouvelle-Zélande	

Pour les nationaux susmentionnés, le coût du visa pour une seule entrée est de **27 USD /100 QR** par personne et par passeport; le coût du visa n'est pas remboursable.

Le paiement peut être fait à tout bureau de l'immigration au moyen des cartes de crédit suivantes: Visa, Visa-Electron, MasterCard, Maestro et E-Cash (carte de crédit prépayée que l'on peut acheter avec des espèces dans le hall d'arrivée).

Les demandes de visas couvrant une période plus longue doivent être faites avant le départ vers le Qatar.

Toutes les autres personnes entrant au Qatar ont besoin d'un visa.

Les hôtels officiels CITES 2010 peuvent apporter leur assistance dans la demande d'un visa. Veuillez les contacter pour leur demander leur assistance.

Pour plus d'informations, veuillez vous connecter:

- au site web du Ministère de l'Intérieur du Qatar: <http://www.moi.gov.qa/English>; ou
- au site web du Ministère des Affaires étrangères du Qatar: <http://english.mofa.gov.qa>